

En bout de chaîne, ce sont les habitants qui payeront

Le diable se cache parfois dans les détails d'un budget. Ainsi, le projet de loi de finances, discuté actuellement à l'Assemblée nationale, prévoit « une augmentation d'environ 10 % par an » de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). Les emballages commercialisés et non recyclés seraient ainsi taxés de plus en plus, sauf à réduire le volume de déchets enfouis. Mais qui payera la note ?

Réglée par les entreprises de traitement des déchets, cette taxe est ensuite répercutée sur les collectivités locales. Selon un document de l'agence de l'environnement (Ademe), relayé par *Le Monde* et confirmé à *Ouest-France*, plus de la moitié des intercommunalités facturent déjà l'enlèvement des ordures ménagères plus cher que ce que leur coûtent réellement la collecte et le traitement de ces déchets.

Interrogés, les élus justifient ces surcoûts par l'anticipation de coûts en hausse.

144 € par habitant en moyenne

Mais au-delà d'encourager les Français au tri, parfois en payant moins, comme à Vire, en Normandie, ces hausses vont peser sur le porte-monnaie des particuliers. Selon UFC-Que Choisir, chaque habitant paye en moyenne 144 € de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), contre 120 € en 2020. À Loudéac dans les Côtes-d'Armor, l'augmentation est même de 50 % en trois ans . Mais comme cette taxe est prélevée sur le même avis d'imposition que la taxe foncière, elle passe souvent inaperçue pour les usagers. La TEOM se trouve à la ligne dédiée à la fiscalité locale dans le document reçu fin août par les propriétaires. Ces derniers peuvent ensuite la réclamer à leur locataire après l'avoir réglée.

Brest, la grande ville où l'on paye le moins cher

Néanmoins, la taxe poubelle peut aussi concerner des propriétaires qui n'utilisent pas le service de collecte et de traitement des déchets ou des propriétaires exonérés de taxe foncière. Son montant dépend de la valeur

cadastrale du bien, soit le loyer annuel que la propriété pourrait produire si elle était louée, multipliée par un taux choisi par chaque collectivité.

C'est pourquoi de fortes disparités existent. Selon l'Observatoire de la consommation de l'UFC-Que Choisir, qui propose un moteur de recherche , les habitants d'Aix-en-Provence payent 243 € par an de TEOM, ce qui en fait la ville de plus de 80 000 habitants la plus coûteuse de France, devant Paris (240 €) et Marseille (233 €). C'est plus de trois fois plus qu'à Brest (67,95 €), où le montant de la taxe est le moins élevé, devant Orléans (89,20 €) et Villeurbanne (77,24 €).

Samuel AUFFRAY.